

Formation pour utilisateurs d'échafaudage

Objectif :

L'arrêté royal du 31 août 2005, relatif aux travaux temporaires en hauteur, précise que les ouvriers qui travaillent sur un échafaudage doivent avoir bénéficié d'une formation.

Cette formation répond à cette exigence.

Public cible : Tout utilisateur habituel ou occasionnel d'échafaudage.

Programme:

- Présentation des types d'échafaudage, des échelles, chemins et trappes d'accès.
- Mesures de sécurité lors du travail sur un échafaudage.
- Mesures de prévention des risques de chutes d'objets et de personnes.
- Mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques.
- Utilisation en sécurité des échelles
- Présentation et règles d'utilisation des EPI antichute.

Durée: 1/2 jour (3 h)

La formation est validé par un test de connaissance

Qualification:

Les participants reçoivent une attestation de participation.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

info@cefomepi.be